



PROCES - VERBAL de l'Assemblée générale du 21 novembre 2024 au Parlement vaudois, Lausanne

Présidence : M. Gilbert GUBLER, président

Direction : M. Didier Wuarchoz, directeur

ORDRE DU JOUR

- 1) Ouverture et Liste de présence – Message du Président du Grand Conseil Vaudois, M. Jean-François Thuillard
- 2) Nomination des scrutateurs
- 3) Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale du 23 novembre 2023
- 4) Rapport du Président – M. Gilbert Gubler
- 5) Rapport d'activité du Directeur – M. Didier Wuarchoz
- 6) Rapport du Groupe VD Plaquettes Bois-Energie – M. Laurent Fivaz
- 7) Comptes annuels :
 - a. Présentation des comptes de l'exercice 2023-2024
 - b. Rapport de la Commission de gestion
 - c. Approbation des comptes et décharge aux membres du Conseil d'administration
- 8) Budget 2024-2025
 - a. Fixation des cotisations annuelles
 - b. Présentation du budget 2024-2025
- 9) Désignation de l'organe de révision
- 10) Propositions individuelles et divers

1. Ouverture - liste de présence – Message du Président du Grand Conseil, J-F Thuillard

Le président ouvre la 100^{ème} Assemblée générale de La Forestière à 9h30 et salue les 136 participants parmi lesquels 79 votants.

Il remercie les personnes qui ont pris la peine de s'excuser et cède la parole à M. Thuillard, Président du Grand Conseil et membre du conseil d'administration.

M. Thuillard transmet à l'assemblée les salutations du Parlement vaudois, il salue les membres de la Forestière, du Conseil d'administration et les invités.

M. Thuillard profite du cadre de cette assemblée pour présenter les lieux avec un petit exposé historique du bâtiment, le fonctionnement du Parlement et propose un jeu de connaissances sur le Canton.

Le président remercie M. Thuillard et lui remet une petite attention.

Le président rappelle que les membres ont été convoqués régulièrement le 21 octobre 2024. Aucune modification ou ajout n'étant demandé, l'ordre du jour sera suivi tel que présenté.

2. Nomination des scrutateurs

Le Président remercie MM. Détraz et Petermann d'avoir accepté la fonction de scrutateurs pour cette assemblée.

3. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale du 23 novembre 2023

Le procès-verbal a été envoyé aux membres avec la convocation. Personne ne demande la lecture du procès-verbal. Celui-ci ne suscite aucune remarque et est adopté à la majorité.

4. Rapport du Président

Mesdames et Messieurs les membres de la Forestière,
Mesdames et Messieurs les invités,

Le rapport d'activité de La Forestière vous est parvenu avec la convocation à la présente assemblée générale. Il regroupe les éléments qui ont jalonné l'exercice 2023-2024 avec précision.

Dès lors, nous évoquerons aujourd'hui quelques considérations générales ou en marge de celui-ci.

Depuis de nombreuses années, la question de la fluctuation du prix payé aux propriétaires est au centre des préoccupations du conseil d'administration de la Forestière. Aujourd'hui, la demande en bois frais s'intensifie de par une tendance grandissante à construire en bois. Les milieux des propriétaires forestiers s'en réjouissent et sont prêts, ou se préparent à répondre à cette évolution de la demande, conscients qu'ils sont de la difficulté à réagir dans les délais imposés par les calendriers souvent tendus des maîtres d'ouvrage. Comme chacun le sait, l'état sanitaire de notre patrimoine est préoccupant et il a une influence directe sur le marché du bois d'œuvre, tout comme sur celui du bois énergie.

Nous relevons ci-après un certain nombre de situations qui pèsent sur le négoce de bois qui doivent être aujourd'hui abordées dans la perspective d'une meilleure et juste prise en compte de cette matière première.

- la demande de bois de service est en hausse en raison de projets de construction en bois toujours plus nombreux
- la demande en bois énergie progresse en raison de la multiplication des installations de chauffages à distance
- au niveau de la scierie, le bois cubé est payé au propriétaire selon une liste de prix régulièrement renégociée.
- de par la force des choses, le marché doit absorber le bois bostryché en priorité. Tenant compte de certaines réticences liées à sa coloration, voire à ses qualités mécaniques, sa valeur commerciale est diminuée alors que sur cette même question du bois bostryché, son exploitation est prise en compte dans la cadre des possibilités de coupes des propriétaires. La lecture des comptes de l'exercice sous revue montre un écart grandissant entre les M3 exploités et le prix moyen rétribué
- corollaire à la question du bois bleu, l'augmentation de la demande du bois-énergie ne contribue pas à une amélioration des prix de vente du bois de service et la tentation de fournir des bois de qualité pour l'énergie est bien présente
- il est fréquent d'entendre que le du prix de M3 de bois brut n'a quasiment pas d'impact sur le lamellé-collé. Pourtant, la tendance baissière qui découle du

commerce de bois bleu pèse directement sur le prix payé au propriétaire alors que le produit fini n'affiche pas de moins-value

- le changement climatique nous contraint à repenser les types d'essence qu'il conviendra de planter pour les récolter dans un siècle. Cette situation est déstabilisante ne serait-ce que par le fait que les années que nous traversons actuellement pourraient être considérées comme perdues au sens du capital que représente le patrimoine forestier en matière d'exploitation
- à cela s'ajoutent les contraintes toujours plus importantes qui s'abattent sur les gardes -forestiers et leurs équipes qui se voient imposer une quantité exponentielle de tâches, de procédures, de demandes particulières et d'autorisations spéciales pour continuer à pratiquer le métier pour lequel ils se sont spécialement formés. Il est également question de leur confier la mission d'une forme de police de la forêt .

Mesdames et Messieurs, notre environnement forestier traverse une période de mutation qui interpelle, qui inquiète à certains égards.

Il est important d'améliorer plus encore la capacité de toutes et tous à travailler en bonne intelligence afin de trouver la voie qui permette aux propriétaires que nos sommes de pouvoir fournir cette matière première dans des conditions économiques et humaines logiques et respectueuses du travail de chacun. Continuer de croire et de cultiver l'idée qu'il appartient à la propriété d'assumer les coûts et les contre-coûts du marché international sur les circuits courts que nous cherchons à favoriser et non seulement une tromperie mais un leurre. Augmenter les contraintes d'exploitation ne contribue pas non plus à l'amélioration des circuits courts

« Si vous voulez du bois local, il faut commencer par le payer ! » Cette petite phrase résonne de plus en plus dans les bois. Elle présage d'une tension entre partenaires que nous ne pouvons pas nous permettre. Cette mauvaise tension doit au contraire être valorisée pour en tirer le meilleur, pour tout le monde, dans un esprit de complémentarité, d'efficacité et de reconnaissance.

Lors de l'assemblée générale de 2023, nous avons pris congé de notre secrétaire, Mme Balducci. La personne qui lui a succédé a malheureusement dû interrompre notre collaboration pour des raisons de santé. Nous lui souhaitons un prompt rétablissement. Afin de repourvoir ce poste, le conseil d'administration et la direction de La Forestière ont approché Mme Elisabeth Heller, de Froideville. Nous lui souhaitons la plus cordiale des bienvenues et la remercions d'ores et déjà pour son engagement, notamment pour la préparation de la présente assemblée.

Le présent rapport d'activité 2023-2024 reflète, en chiffres, la vie de notre coopérative. Avec un chiffre d'affaires de 16,1 millions de francs, en baisse de 13,8 %, il s'inscrit dans une vision de consolidation financière de la Forestière. Si le volume des bois commercialisés s'élève à 175'334 m³, le prix moyen, par catégories, s'établit à 75.82/m³, en baisse 13,5 % par rapport à l'exercice précédent. En conséquence, le conseil d'administration a pris la décision de ne pas activer le mécanisme de rabais de courtage, les conditions le permettant n'étant pas remplies.

Dans ces périodes de changement, nous avons naturellement souvent à échanger avec les services de l'état, au-delà de sa qualité de propriétaire et membre de notre coopérative. Dans des domaines aussi variés que la commission consultative de la Faune pour la problématique de l'abrutissement (ente cerf et loup), de la division générale des immeubles et du patrimoine pour la planification des constructions englobant du bois, du service de la promotion de

l'économie et de l'innovation par le truchement de la Plateforme Vaudoise du Bois pour le renforcement des circuits courts et naturellement de la division générale de l'environnement pour toutes les questions liées à la forêt. Une fois encore nous nous réjouissons de la qualité de nos relations et du rôle d'interlocuteurs de la propriété forestière que nous sommes appelés à remplir.

Le personnel de La Forestière, sous la houlette de notre directeur Didier Wuarchoz s'est à nouveau engagé de manière exemplaire durant cet exercice particulièrement chargé. Le conseil d'administration, reconnaissant, vous remercie toutes et tous pour l'important travail accompli.

Au cours de cet exercice 2023-2024, le conseil d'administration s'est réuni à sept reprises pour la gestion des affaires courantes. A celles-ci s'ajoutent les nombreuses séances de préparation des festivités du 100^{ème} anniversaire de notre coopérative. Merci à vous, chers collègues, pour votre engagement constructif, efficace et positif tout au long de cette année de festivités.

A vous, Mesdames et Messieurs les membres de notre coopérative, dans ce contexte de changement et d'incertitude, soyez certains que dans le possible de nos moyens, nous mettons tout en œuvre pour la valorisation et la reconnaissance de notre patrimoine forestier.

Après la fête du 100^{ème} les 22 et 23 mai dernier à Chamblon, puis l'assemblée générale de Forêts Suisse ici même le 28 juin, la présente assemblée générale marque la fin de cette année de commémoration du 100^{ème} anniversaire de notre coopérative La Forestière.

5. Rapport d'activité du Directeur

Le directeur, M. Wuarchoz, présente brièvement les 2 nouveaux membres du personnel de la Forestière, Mme Elisabeth Heller en tant que secrétaire associative et secrétaire du Conseil d'administration ; M. Thibaut Zbinden en tant que Commercial bois énergie et industrie et en appui à la facturation. Il présente également brièvement l'organigramme du personnel de la Forestière et de celui de la Pépinière de Genolier et remercie tout le personnel pour le travail fourni.

Au niveau de la demande, l'inflation est toujours de mise avec comme conséquence une hausse des taux et donc un accès restreint aux crédits. Le secteur de la construction est doublement touché par ces mesures avec une hausse massive des coûts des matériaux et de la main d'œuvre et des conditions de financement difficiles.

Aux USA, où 94% des constructions sont en bois, malgré une hausse démographique, le marché de la construction est difficile. En Asie, la Chine achète beaucoup de grumes en Nouvelle-Zélande et en Europe car ses forêts ne sont pas encore à maturité. La croissance chinoise est à la peine malgré des plans de relance étatiques pour soutenir le secteur de la construction bien mal en point. En Europe, effondrement de la construction. La demande est réelle car il faut des logements mais l'économie freine et la main d'œuvre se raréfie.

En termes de demande de bois, entre l'Europe et l'Amérique du Nord, il y a une baisse de 22 millions de m³ soit l'équivalent de la production annuelle de l'Allemagne.

Intervention de M. le Conseiller d'Etat Vassilis Venizelos

L'Assemblée accueille M. Venizelos, Conseiller d'Etat. Le président remercie M. Venizelos de sa présence, et souligne les excellentes relations avec le Canton. M. Venizelos remercie l'Assemblée pour son accueil. Il précise l'importance du lieu dans lequel de nombreux débats sur le thème de la forêt ont déjà eu lieu et où le décret PolFor2040 pour faciliter l'accueil de la population en forêt sera débattu prochainement.

Pour M. Venizelos, il est important d'entretenir les liens avec le milieu de la forêt surtout en cette période difficile où l'assèchement des arbres et la propagation du bostryche ont fragilisé

nos forêts. Il faut mettre en place des réponses stratégiques fortes pour lutter contre ces fléaux en adaptant la gestion et en concentrant les efforts aux bons endroits.

Au milieu de cette crise, il y a la réjouissance de la construction de bâtiments cantonaux en bois vaudois. Il y a plusieurs difficultés à régler : la longueur des procédures et des solutions de stockage du bois pour optimiser les flux. Il salue le travail des propriétaires qui œuvrent pour permettre l'approvisionnement en bois pour ces constructions.

Il salue également le succès qu'a connu l'appel pour la relève forestière puisque 48 élèves ont commencé leur apprentissage en août 2024. Cette relève est importante pour l'avenir de nos forêts et de notre patrimoine. Il rappelle que les forêts sont multifonctionnelles, elles sont les alliées du réchauffement climatique, elles protègent des dangers naturels, permettent la détente et sont des havres de biodiversités. La population suisse est très attachée à ses forêts mais malheureusement le Conseil Fédéral soutient une motion du Conseil des Etats qui pourrait mettre en péril un principe vieux de 120 ans de conservation des forêts. Cette motion remet en question le principe de compensation du défrichement. La conférence pour la forêt, la faune et le paysage s'est saisie du dossier et a marqué son opposition.

Pour conclure, M. Venizelos salue le parcours de la Forestière, 100 ans de coopération en terre vaudoise qui démontre une passion commune. Un siècle pour une association est une preuve d'un engagement remarquable mais dans la vie d'une forêt ce n'est qu'une étape.

Le Président le remercie pour son message et lui remet une petite attention.

Le Directeur reprend son rapport :

Du côté de l'offre, le Canada couvre 30% des besoins des USA. Mais les forêts canadiennes souffrent avec une baisse drastique de 10 millions de m³ entre 2021 et 2024. Les causes principales sont le réchauffement climatique, le bostryche, les feux de forêts, un changement de mentalité dans l'exploitation des forêts et la fermeture de nombreuses scieries. La situation est très tendue.

En Europe, pas de vague de fermeture de scieries mais invasion importante du bostryche ayant pour conséquence la disparition de forêts entières en Allemagne par exemple.

En Suisse, augmentation des feuillus énergie et baisse nette des résineux de service (1/3 de résineux en moins en 20 ans, soit une baisse de 1 million de m³)

Dans la transformation des bois, le débitage est légèrement remonté ces dernières années.

La situation actuelle du bostryche est un Lothar silencieux. En 2024, nous atteindrons les 135'000 m³ de bois abattu sur le Canton de Vaud.

Evolution des prix. Pas d'amélioration, les scieurs ont des coûts de transformation qui augmentent cela ne profite donc pas aux fournisseurs de bois.

En Suisse, pas d'embellie en raison de la pression des bois d'importation.

Au niveau des feuillus, même dépendance avec le secteur de la construction. Le hêtre a beaucoup perdu, frêne et chêne se maintiennent.

Au niveau de La Forestière, le volume s'améliore grâce au bois bostrychés mais le prix moyen a légèrement baissé.

La marge commerciale a diminué. En réaction, La Forestière a diminué ses coûts de fonctionnement, resserré les liens avec les partenaires habituels pour trouver des solutions comme l'introduction de la qualité K de bois bostrychés. Elle travaille à la relance des canaux de débouchés sur la Suisse allemande.

L'équipe commerciale a été renforcée et compte 3 agents pour tout le canton et M. Zbinden en appui.

Depuis un mois, reprise des livraisons directes chez SwissKrono pour les bois d'industrie.

La Forestière va moderniser son système informatique, des contacts ont été pris avec Latschbacher, leader informatique dans le domaine du bois, permettant une gestion globale de la forêt à l'usine.

Sur le marché du bois, il y a quand même des raisons d'espérer. Le bois est LE matériau qui se démarque par rapport au changement climatique. Les débouchés sont là avec l'exemple du Canton de Vaud qui construit en bois bostrychés.

Avec la raréfaction des résineux, quand la demande va augmenter, les prix suivront.

Concernant la Pépinière de Genolier, cette dernière a bien prospéré ces 3-4 dernières années. Elle affiche à nouveau un bel exercice comptable avec plus de 2 millions de chiffre d'affaires.

Elle a des atouts à faire valoir avec la recherche d'essence d'avenir, la renaturation des milieux naturels et le reverdissement du milieu urbain.

La pépinière a bénéficié de plusieurs investissements avec la rénovation du hangar dont la structure conservée a été rhabillée en bois suisse en grande partie et avec l'acquisition d'un chargeur télescopique de marque Manitou.

Pour l'activité associative, le directeur souligne l'importance de notre présence dans les organes de la filière. Il indique que l'accent a été mis sur le 100^{ème} avec une conférence de presse pour faire connaître la fête du 100^{ème} mais aussi pour parler de la formation professionnelle. La collaboration a été renforcée au sein de la filière sous l'égide de Lignum Vaud. Par ailleurs La Forestière participe à la commission paritaire, était présente à la conférence des bois scolytés, et sur des stands lors d'expositions et salons. Enfin, l'association a adhéré à ForêtXcellence qui vise la mise en valeur des bois de résonnance.

6. Groupe VD Plaquettes Bois-Energie

Le Président donne la parole à M. Fivaz, président du groupe.

Les membres du groupe ont été régulièrement approchés par des chefs de projet et des municipaux ayant des projets de chauffage à distance ainsi que par des producteurs de plaquettes. La DGE et la direction de l'énergie les ont également contactés notamment pour participer à la CopBois, qui va prochainement réviser la stratégie énergie du Canton de Vaud.

Les professionnels forestiers en formation sont sensibilisés aux enjeux du bois énergie.

Le groupe travaille à l'élaboration d'un document sur la production de plaquettes issues de rémanents de coupes.

Le site internet, hébergé sur le site de La Forestière, contient beaucoup d'informations utiles sur la filière bois énergie.

En séances plénières, différents sujets sont abordés : le bois énergie, la mise en valeur des cendres, les nouvelles technologies concernant la production ou la consommation du bois, le potentiel bois énergie du canton. Il y a une étroite collaboration avec Richard Golay d'Energie-bois Suisse.

M. Fivaz remercie les membres de ce groupe de travail qui apportent leurs connaissances et leurs expériences importantes dans ce domaine.

7. Comptes annuels

a) Présentation des comptes de l'exercice 2023-2024

Le Président passe la parole à M. Fabio Ferraretto, responsable administratif de La Forestière.

M. Ferraretto signale que le rapport d'activité contenant le détail des comptes a été remis aux membres présents en même temps que les cartes de vote.

« Nous avons commercialisé 175'334 m3 de bois. L'essentiel de ce volume, 96 %, est du résineux. Les 175'334 m3 de bois de grume commercialisés correspondent à une hausse de

2'289 m³, par rapport à l'année précédente, soit 1,3 %. Le budget avait été établi à 180'000 m³.

Contrairement aux deux exercices précédents, le marché s'est sensiblement modifié, avec une baisse marquée des prix du marché des grumes. Nous avons réalisé un prix moyen de CHF 75.82, la baisse est de 13,5 %.

L'activité bois a généré un chiffre d'affaires de 13,54 millions, en baisse de 12.8 % par rapport à l'année passée.

La marge brute s'élève à CHF 1'045'931.--, en baisse de 7,8 %. Il faut noter que les chiffres de l'année passée incluent un rabais de courtage de 10 % accordé à nos membres, dont la somme totale s'élevait à CHF 72'000--.

Le taux de marge brute se situe à 7,72 %. Sans le rabais de courtage accordé sur l'exercice précédent, le ratio de marge aurait atteint 7,76 % et non 7,30 % tel que présenté en regard. Par conséquent, ce ratio de marge brute, à périmètre identique, est quasi similaire d'une année à l'autre.

Ce bloc, incluant les frais généraux et les charges du personnel, est en légère hausse de 1,8 %. L'essentiel du coût supplémentaire est dû à quelques tuilages au niveau du personnel, qui a subi quelques changements. Pour l'essentiel, ce bloc est conforme au budget.

Le résultat d'exploitation, hors éléments exceptionnels, présente un bénéfice de CHF 40'617 contre CHF 148'227 l'année passée, lesté du rabais de courtage, comme rappelé.

Malgré la forte du chiffre d'affaires, le compte bois a pu dégager un léger bénéfice.

Un coup de chapeau à notre petite équipe administrative qui a reçu et géré près de 2'600 listes de cubage, établi 2'380 décomptes d'achats à nos fournisseurs et 1'870 factures à nos clients.

Les services généraux, qui concernent l'associatif et les autres activités hors négoce de bois, sont structurellement déficitaires, en particulier l'associatif, et le résultat d'exploitation enregistre une perte sur ce département d'environ CHF 177'000.--. Ce résultat est particulièrement impacté cette année, par la dépréciation d'un actif de participation et des coûts engagés pour le 100^{ème} de la Coopérative. Les autres activités hors négoce, comme la certification, le bureau romand d'Energie-Bois suisse ou les autres petits mandats, sont, pour leur part, totalement autofinancés.

Notre Pépinière de Genolier vend essentiellement de l'ornement, à hauteur de 79 % et le forestier atteint presque 21 % du chiffre d'affaires et se maintient à un bon niveau.

Pour la quatrième année consécutive, notre Pépinière réalise un chiffre d'affaires supérieur à 2 millions de francs. L'année passée avait été marquée par la réalisation de 2 contrats exceptionnels et non récurrents pour plus de CHF 500'000 et rend la comparaison peu pertinente. Malgré des conditions météorologiques particulièrement défavorables et une conjoncture moins porteuse, la réalisation de ce chiffre d'affaires reste excellente.

La marge brute s'établit à CHF 1'332'396, en baisse de 15 %, alors que le chiffre d'affaires a reflué de 22 %.

Ceci s'explique par un excellent ratio de marge brute, de presque 64 % %, en forte hausse par rapport à l'année passée.

Une part importante de ventes issues de nos propres productions, une politique d'achat ciblée et les royalties encaissées, expliquent ce résultat.

Le bloc des frais généraux et les charges du personnel sont en baisse de 5,5 %.

Avec un bénéfice net de CHF 420'316.--, la Pépinière réalise un exercice réjouissant.

Ce centre de profit réunit les trois immeubles locatifs (18 appartements) et nos bâtiments d'exploitation à Genolier.

Nous passons d'un bénéfice de CHF 115'000.-- à une perte de CHF 106'000.--.

Une partie de la rénovation complète de notre hangar correspond à la réfection du toit et des façades existantes. La prise en charge sur cet exercice représente environ CHF 156'000.--.

Par ailleurs, nous avons rénové un appartement et effectué la réfection de deux autres pour un total de CHF 45'000.--.

Enfin, nous avons acquis 2 parcelles d'exploitation de la Pépinière précédemment louées depuis de nombreuses années. Il s'agit ici de la prise en charge des coûts d'acquisition pour environ CHF 16'000.--.

Le résultat final consolidé de la Coopérative dégage un bénéfice net de CHF 177'706.--. »

b) Rapport de la Commission de gestion

Les membres de la Commission de gestion se sont réunis le 1er octobre 2024 au siège de La Forestière à Echandens.

La séance se déroule en présence de MM. Gilbert Gubler, Président, Didier Wuarchoz, Directeur, Fabio Ferraretto, Responsable finances et administration et Vincent Duc, auditeur de l'Organe de révision Fiprom.

Activité bois

Avec un total s'élevant à CHF 13'540'102.21, le résultat de l'exercice sous revue enregistre une baisse de 12,8 % par rapport à l'an passé et ceci, dû à un prix moyen de CHF 75.82, par rapport à 87.65 l'année précédente.

Nous constatons qu'il y a une perte sur débiteur de CHF 31'000.-- déjà provisionnée.

Le résultat présente un bénéfice de CHF 41'129.51, malgré une baisse du chiffre d'affaires, du volume et du cours de l'Euro et nous notons également la bonne maîtrise des coûts.

Compte tenu de ces éléments, la situation doit rester sous surveillance, car les prévisions sont difficiles et l'anticipation des plus problématiques. Bien que l'utilisation croissante du bois dans la construction et la pénurie du bois nous laisse présager des jours meilleurs.

Produits généraux – Associatif

A la lecture des documents, nous relevons que :

- Les cotisations se montent à CHF 154'283.65,-- en très légère baisse par rapport à 2023
- Une nouvelle provision de CHF 52'500.-- a été constituée sur la participation de FAGUS Suisse SA.
- Les manifestations du 100e de La Forestière ont représenté un coût total de CHF 174'000.--. Sur l'exercice précédent (2022-2023), le coût pris en charge représente CHF 51'000.-- (dont CHF 30'000.-- de provision, ainsi portée à CHF 90'000.--) et sur l'exercice sous revue, CHF 63'000.-- de prise en charge, provision de CHF 90'000.-- déduite.

Ceci implique un résultat négatif de CHF 177'564.--.

Pépinière

Le chiffre d'affaires s'établit à CHF 2'082'548.47, en baisse par rapport à l'année passée de 21,8 %. Cette différence est due à deux contrats exceptionnels sur l'exercice précédent non pérennes, mais ce chiffre d'affaires reste un excellent résultat.

À la suite de la discussion lors de notre dernier rapport, la Commission constatait que les risques principaux étaient :

- Les maladies
- Les dommages naturels (tempête, grêle et gel)

La Direction et le Conseil d'Administration ont analysé les risques et jugé qu'une auto-assurance restait la solution la plus favorable.

Immeubles et bâtiments d'exploitation

Ce centre de profit présente une perte de CHF 106'316.42 due à des charges de réfections entièrement prises en charge sur l'exercice pour un montant de CHF 217'160.--.

Nous constatons une dette hypothécaire de CHF 5'345'638.75. Nous réitérons notre demande à la Direction d'étudier la possibilité d'amortir cette dette par la partie excédentaire de trésorerie.

Bilan au 30.06.2024

a) Le bilan présente un fonds de roulement net (actifs circulants déduits des dettes à court terme) de CHF 5'141'867.41 contre CHF 5'112'059.30 au 30 juin 2023

b) A 46,1 %, le ratio des fonds propres se situe toujours à un niveau élevé, pour rappel à 45,0 % en 2023

c) Durant la période sous revue, la Coopérative a généré un cash-flow positif de CHF 461'151.26, ce qui est remarquable

d) Le bénéfice consolidé au 30 juin 2024 est de CHF 177'706.26, contre CHF 739'717.74 en 2023

e) Au 30 juin 2024, le total du bilan s'élève à CHF 13'581'374.61 et les capitaux propres à CHF 6'266'794.31

Conclusions

À la suite du résultat de l'exercice sous revue, qui dégage un bénéfice net consolidé de CHF 177'706.26, la situation de la coopérative est toujours confortable, malgré une situation géo-économique dont l'avenir est aléatoire.

La Commission apprécie la qualité et la finesse des analyses prospectives à la recherches de nouvelles pistes, dans une conjoncture où il s'agit de rester vigilants et très réactifs face à l'évolution des marchés et surtout des fluctuations financières.

Les membres de la Commission de gestion remercient les collaborateurs et les responsables de La Forestière pour leur engagement au service de la coopérative.

La Commission de gestion, à l'unanimité et sur la base du rapport de la Fiduciaire Fiprom, recommande à l'Assemblée générale :

- a) D'adopter les comptes tels que présentés
- b) De donner décharge aux organes responsables de La Forestière
- c) De donner décharge de leur mandat aux membres de la Commission de gestion

c) Approbation des comptes et décharge aux membres du Conseil d'administration

Le président remercie M. Pache ainsi que MM. Pesenti et Volet, membres de la Commission de gestion pour ce rapport.

L'Assemblée accepte les comptes et les recommandations de la commission de gestion à une large majorité ; le président remercie les membres pour leur confiance.

8. Budget 2024-2025

a) Fixation des cotisations annuelles

Le Conseil d'administration propose le maintien des cotisations, ceci est accepté à l'unanimité.

b) Présentation du budget 2024-2025

Le président donne la parole à M. Ferraretto pour la présentation du budget établi en juin dernier sur la base des informations que nous avons à ce moment.

« Nous avons atteint 175'334 m3 au dernier exercice et nous visons prudemment la stabilité à 175'000 m3.

Nous espérons être au creux de la vague au niveau des prix des grumes, mais il reste cependant de nombreuses incertitudes. La situation conjoncturelle reste délicate avec une faible visibilité. Le change Euro Franc suisse est défavorable et il n'y a, semble-t-il, aucun espoir d'amélioration sur ce front. Nous avons établi notre budget à un prix moyen de CHF 78.--.

Par département, nous budgétions ainsi un résultat pour le négoce de bois bénéficiaire de plus de CHF 50'000.--, stable par rapport au dernier exercice.

Pour les services généraux, un déficit de près de CHF 100'000.--.

Notre pépinière semble bien établie avec un chiffre d'affaires de 2 millions et nous visons également la stabilité par rapport au dernier exercice avec un bénéfice de CHF 244'000.--.

Avec les immeubles et bâtiments, nous prévoyons encore une perte d'environ CHF 58'000.--, avec le solde des coûts de réfection du toit du hangar.

Au niveau du compte d'exploitation global de la Coopérative, toutes activités confondues, nous avons inscrit un chiffre d'affaires cumulé de CHF 17,686 millions, relativement stable par rapport au dernier exercice.

La marge brute, avec un ratio en léger retrait, serait en diminution de CHF 130'000.--, à CHF 3'306'000.

Les frais généraux, à CHF 3'172'000.—diminueraient d'environ 3,2 %.

Finalement, pour l'exercice qui bouclerait le 30 juin 2025, nous budgétions un bénéfice net de CHF 138'000 pour la Coopérative, légèrement inférieur au dernier exercice. »

Le président remercie M. Ferraretto et ouvre la discussion sur le budget en précisant toutefois qu'il n'y aura pas de vote sur le budget, ce dernier étant des attributions du Conseil d'administration.

La proposition de budget telle que présentée ne suscite pas de questions.

9. Désignation de l'organe de révision

Sur proposition du Conseil, l'Assemblée reconduit la fiduciaire Fiprom en tant qu'organe de révision, à l'unanimité.

10. Propositions individuelles et divers

Le président passe la parole à M. Paolo Camin, vice-directeur de ForêtSuisse. M. Camin salue les membres de l'Assemblée générale au nom de MM. Daniel Fässler et Jean Wenger. M. Camin a reçu la mission de M. Wenger de remettre quelques attentions chocolatées.

Le Président le remercie pour son message et ces attentions.

Le président invite M. Julien Rey, directeur adjoint du centre de formation professionnelle forestière du Mont-sur-Lausanne à prendre la parole.

M. Rey transmet les salutations du Directeur M. Sandmeier. Il revient sur l'appel lancé lors de l'assemblée générale 2023 pour la relève forestière. Il remercie les membres pour leur implication, grâce à eux, et comme déjà mentionné, 48 nouveaux contrats avaient été signés en août 2024. Il souligne que l'importance des places d'apprentissage pour la filière.

Le président remercie M. Rey et rebondit sur cette intervention pour remercier une nouvelle fois les propriétaires ayant ouvert ces places.

M. Daniel Ruch, Conseiller National, demande la parole. Il transmet les salutations des Conseillers nationaux qui œuvrent pour la forêt. Il rappelle qu'en 2023, il y avait seulement 27 apprentis et se félicite aussi de cette belle augmentation. Il souligne l'importance de faire travailler les entreprises formatrices qui investissent beaucoup de temps et d'énergie à la formation des apprentis.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève l'Assemblée à 11h30. Il invite les délégués à partager l'apéritif, puis, pour les personnes inscrites, le repas servi à la buvette du Parlement.

LA FORESTIÈRE®

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE DE PROPRIÉTAIRES
ET EXPLOITANTS FORESTIERS

Gilbert Gubler
Président



Elisabeth Heller
Secrétaire

